

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de Marseilleveyre - Programme Européen Life Nature Life
16/NAT/FR/000593 - Avenant à la convention de groupement de commandes avec le Parc
National des Calanques et la Ville de Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux espaces naturels et aux domaines départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pourtour méditerranéen représente une région floristique exceptionnelle qui correspond à 10 % de la biodiversité végétale mondiale pour 1,6 % de la surface terrestre - ceci associé à un fort taux d'endémisme.

Cette incroyable richesse fait de lui l'un des 34 haut-lieux de biodiversité de la planète. Le Département est propriétaire de plus de 17 000 ha d'espaces naturels sensibles dont environ 1 000 ha dans les Calanques, dans lesquels certains secteurs sont dégradés par les différents usages.

Le Département s'est donc engagé dans un programme européen Life de cinq ans, au terme duquel des travaux doivent être réalisés pour préserver ces habitats littoraux.

Le projet se focalise sur le littoral provençal du territoire du Parc National des Calanques qui est soumis à de fortes pressions anthropiques : forte urbanisation, fort attrait touristique, développement des loisirs de pleine nature,... qui conduisent à des bouleversements tels que la perte d'espèces endémiques rares et la dégradation des habitats.

Le projet, dénommé Life Nature Habitats Calanques, a été retenu par la Commission Européenne.

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés (mise en défens, plantations) pour limiter la dégradation du littoral (fragmentation, piétinement, érosion, stationnement sauvage) et retrouver une intégrité des habitats ;
2. Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes (arrachage, plantation d'espèces locales) ;
3. Renforcer les populations d'espèces protégées, endémiques et vulnérables, accroître leur viabilité et reconnecter les populations entre elles (renforcement et ré-introduction) ;
4. Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral ;
5. Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne.

Ces travaux doivent donner lieu à une subvention européenne sur la moitié des dépenses engagées et sur présentation de pièces justificatives. Cet engagement a été acté par la délibération n°133 de la Commission permanente du 15 décembre 2017.

Dans le cadre d'actions spécifiques de restauration de milieux, la même typologie de travaux doit être menée par d'autres propriétaires que le Département. C'est pourquoi il a été proposé au Département de s'associer avec les autres personnes publiques concernées, la Ville de Marseille et le Parc national des Calanques, au sein d'un groupement de commandes.

Par délibération n° 73 de la Commission permanente du 18 octobre 2018, le Département a approuvé la signature d'une convention de groupement de commande. A l'issue de la mise en œuvre de celle-ci, les partenaires ont convenu de la nécessité de modifier cette convention par l'intermédiaire de l'avenant ci-annexé qui précise la nature des prestations attendues et la répartition de leur prise en charge par chaque membre du groupement.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL